

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le mercredi 4 octobre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté quatre délibérations du gouvernement et cinquante sept arrêtés, le communiqué suivant est diffusé.

Le gouvernement a arrêté la composition nominative du conseil d'administration de la CAFAT pour une durée de trois ans. Cette nouvelle composition a été arrêtée dans le cadre des récentes modifications des statuts de l'établissement adoptées par la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie et qui portaient sur une augmentation du nombre des représentants des employeurs et des salariés. Ainsi, après une consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, et compte tenu de la représentativité de chacune d'entre elles d'une part et d'autre part de l'objet de la CAFAT, ont été désignés neuf représentants les employeurs et neuf représentants les salariés ainsi que quatre représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie, deux représentants l'administration, et une personnalité indépendante, compétence en matière sociale.

Le gouvernement a également constaté la désignation en qualité de membre du conseil d'administration de l'ETFPA de sept représentants des employeurs, sept représentants des salariés ainsi des administrateurs représentant le congrès de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces Iles Loyauté Nord et Sud et ce dans le cadre de la récente modification des statuts adoptées par la commission permanente du congrès.

Monsieur MANUOHALALO a rendu compte des travaux du comité régional de l'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) pour le Pacifique Occidental qui s'est réuni à Manille du 18 au 22 septembre et à laquelle il a participé au sein de la délégation française. A l'occasion de cette réunion il a été porté à la connaissance des participants le premier rang de la France à l'issue de l'évaluation des systèmes de santé. Par ailleurs ont été envisagées des possibilités de coopération dans ce secteur, avec des pays de la Région, à partir de la Nouvelle-Calédonie.